Tu n'aurais pas des *ancêtres Belges*, chérie ?

D'où viens-je ? Question existentielle qui passionne plus de six Français sur dix, avides de se réapproprier la mémoire familiale. Loisir ou véritable quête identitaire, la chasse aux ancêtres connaît un succès sans pareil. Le déclencheur ? Internet, qui dépoussière les archives en quelques clics. Décryptage d'une tendance en pleine mutation.

TEXTE AURÉLIA DEJOND ILLUSTRATIONS ELOÏSE ODDOS

L'engouement de nos compatriotes pour la généalogie n'aurait jamais atteint un tel pic ! Selon le dernier sondage Ipsos*, plus d'un Français sur deux ont déjà entrepris des recherches sur leur famille ou leur nom. Et contrairement aux idées reçues, le loisir est loin d'être réservé aux retraités. La preuve, deux tiers des moins de 35 ans sont déjà remontés dans leur passé. Si certains ont simplement envie d'assouvir leur curiosité et d'identifier de lointains ancêtres, pour la majorité, il s'agit surtout de reconstituer leur histoire familiale récente. Alors qu'un Français sur deux seulement serait aujourd'hui en mesure de citer l'état civil d'au moins un de ses arrière-grands-parents, explorer ses origines s'apparenterait à un véritable antidote dans un désir de quête initiatique, motivé par des structures familiales souvent bouleversées, voire éclatées. Les observateurs y voient en effet une soif de s'ancrer, de trouver des racines souvent méconnues, à l'ère où quasiment 60 % des enfants naissent hors mariage et connaissent mal leur histoire familiale. Serge Guérin, sociologue français**, rappelle qu'autrefois, sa transmission se faisait de génération en génération, de sorte que les enfants connaissaient inévitablement l'identité et la profession de leurs trisaïeux. « C'est loin d'être le cas aujourd'hui », constate Anne Burton, sociologue franco-belge spécialisée dans l'évolution des familles. Elle explique cette méconnaissance généralisée par plusieurs facteurs. « Après la Seconde Guerre mondiale, les structures familiales ont considérablement évolué, tant sur le plan social que géographique, si tant est que la mémoire de chaque tribu s'en est parallèlement retrouvée altérée. D'où le succès, dans les années 1970, des archives départementales en France, assaillies par des citoyens en quête de racines », précise la spécialiste.

Les Mormons à la base de la généalogie

Si l'existence d'archives nous paraît aller de soi, c'est aux Mormons que l'on doit ces précieux documents historiques, véritables

reliquats de la vie qu'ont menée nos ancêtres. Mariages, remariages, métiers… autant de pièces qui permettent de recomposer le puzzle dont nous ne sommes qu'une pièce, des siècles plus tard. C'est parce que les Mormons considèrent que leur première obligation est de baptiser leurs ancêtres dans leur religion qu'ils se sont passionnés pour les recherches généalogiques. Membres de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours (église chrétienne née aux États-Unis en 1830, également appelée Eglise mormone), ils ont inventé la norme gedcom, qui permet d'échanger des données généalogiques. Ils ont fondé la Société généalogique d'Utah (Genealogical Society of Utah) en 1894, organisme à but non lucratif consacré à l'histoire familiale, sorte de grande bibliothèque généalogique. Les Mormons décident ensuite de microfilmer les registres de l'état civil ainsi que des registres paroissiaux et de les centraliser à Salt Lake City, où se trouve toujours leur siège mondial. Ils commencent par les États-Unis, puis parcourent l'Europe. Aujourd'hui, des millions de microfilms sont conservés dans une montagne, protégés dans des chambres fortes creusées sur une profondeur de près de 150 mètres dans le granit. En France, un accord a été conclu avec les archives nationales pour que les Mormons puissent microfilmer les registres de plus de 100 ans, afin de les conserver en échange d'un exemplaire du microfilm – certaines archives départementales ont refusé, invoquant le but religieux de la démarche.

Besoin d'ancrage

La consultation de ces microfilms en ligne connaît un succès colossal. Pour Anne Burton, plusieurs raisons poussent un nombre croissant d'individus, tous âges confondus, dans cette quête quasi initiatique. « Le besoin d'ancrage va grandissant, dans une société où les principaux piliers s'effondrent et où l'on ne se retrouve plus ni dans la religion, ni dans la politique, socles autrefois rassurants et aujourd'hui plus flous que jamais. L'arbre généalogique est quasiment une valeur refuge, où l'on se plonge pour retrouver du sens, aussi bien à sa vie qu'à l'existence en général. C'est également une façon de se réapproprier le temps, de dire stop, dans une société mue par l'immédiateté. S'autoriser à regarder en arrière, alors que la société est obsédée par demain, c'est refuser le diktat de la vitesse. Autre raison, encore plus propre aux Français qu'aux autres, c'est le déracinement des familles, dû à la perte de ruralité. Beaucoup ont dû s'exiler en ville, bien avant leurs voisins européens, et ont de ce fait rapidement perdu la trace de leurs aïeux. Les retrouver, c'est également (re)faire connaissance avec l'histoire de leur pays », analyse la sociologue. Pas étonnant, dans ce contexte, que 61 % des Français entreprennent, à un moment ou à un autre de leur vie, des recherches sur leurs origines généalogiques – à noter que seuls 21 % d'entre eux exprimeraient un désintérêt complet pour cette activité.

Internet : la démocratisation de la généalogie…

Élément déclencheur dans cet engouement fulgurant pour la généalogie, Internet a joué un rôle majeur dans la popularisation de la discipline. « La pratique de cette branche a en effet considérablement évolué et s'est également démocratisée, dopée par un regain sans précédent pour les origines familiales. Aujourd'hui, la démarche est grandement facilitée, car les archives sont numérisées… un petit pas pour la mémoire collective, un grand pas pour tous les individus intéressés par leur lignée ! », sourit la spécialiste. Dans l'Hexagone, en 2007, les services départementaux des archives ont en effet engagé un chantier colossal de numérisation et de mise en ligne de leurs registres, pour notamment répondre à l'intérêt croissant du public. Environ 70 % des départements ont désormais numérisé leurs archives (fiables à 100 %), accessibles sur le web. Depuis fin 2009, les fonds considérables (plus de cinq millions de fichiers) des Archives de Paris sont également consultables en un simple clic.
En Belgique, les Archives de l'État conservent plus de 325 kilomètres de documents dans 19 dépôts à travers le Royaume, à explorer sur la Toile également (cela dit, tout n'étant pas encore digitalisé à 100 %, en France comme en Belgique, une visite aux Archives reste incontournable pour une recherche optimale). Les fonds et collections conservés s'étalent sur plusieurs siècles. À noter que dans nos deux pays, on ne peut consulter les archives de moins de 100 ans, par respect pour la vie privée de potentiels parents vivants. « La Toile fait de la généalogie un loisir quasiment banal, sorte de machine à remonter le temps en ligne qui a considérablement propagé la discipline, au début des années 2000. Aujourd'hui, Monsieur et Madame tout le monde peuvent d'autant plus facilement se lancer seuls, qu'ils retrouvent énormément d'infos en ligne. Suivre la trace de ses ancêtres n'oblige plus à se plonger dans des annales poussiéreuses ni à attendre d'avoir des vacances pour sillonner les routes de France », sourit Christophe Becker, directeur parisien de Geneanet***, qui occupe la 6e place au rang mondial des sites de généalogie. Il faut dire qu'avec cinq milliards d'utilisateurs dans le monde, le site, traduit en dix langues, peut se targuer de largement contribuer à la réalisation d'arbres généalogiques de familles issues du monde entier. Et de rappeler que l'activité, au départ, s'apparentait plus à la nécessité qu'au loisir. « Dès le deuxième millénaire, les familles nobles ont pris conscience de l'importance de leur lignage. C'est à la fin du XVIe siècle que l'on date l'apparition des premiers généalogistes professionnels, chargés surtout de ces 'enquêtes de noblesse'. Au XVIIe, les aristocrates s'intéressent d'autant plus à leurs racines qu'ils devront prouver leur ascendance noble, généralement sur quatre générations. C'est au XIXe que la discipline quitte la sphère noble pour se démocratiser », précise ce passionné. La bourgeoisie s'approprie en effet cette « nécessité » de tracer son passé et est parfois moquée pour ce besoin qu'elle a de prouver son appartenance sociale à qui veut bien l'entendre. « À noter que la généalogie s'étend même aux animaux domestiques, notamment aux chevaux pur-sang ou à certaines races de chien », s'amuse la sociologue Anne Burton. Christophe Becker voit également dans l'outil Internet un formidable allié pour rajeunir la communauté des généalogistes en herbe. « Avant l'avènement du web, l'activité était encore réservée aux seniors, notamment parce qu'elle était très chronophage. Les démarches et autres recherches, de sa mairie aux archives départementales, en passant par les enquêtes de voisinage et autres récits de famille avec de lointains parents à rencontrer, demandaient énormément de temps. Avec la Toile, les générations plus jeunes se prennent au jeu et se réapproprient la mémoire familiale à coups de clics… C'est à la fois grisant et fascinant », ajoute Christophe Becker, qui considère aussi la recherche en ligne comme un formidable outil de rapprochement intergénérationnel.
« Les généalogistes du dimanche les plus âgés ont vite compris les avantages des sites, on ne cherche plus seul, mais on réseaute ! », se réjouit le directeur de Geneanet. Ce que confirme l'enquête Ipsos : 65 % des trentenaires ont déjà entrepris des recherches.

« Avant l'avènement du web, l'activité était encore réservée aux seniors, notamment parce qu'elle était très chronophage. »
Christophe Becker, Geneanet

THIERRY, 63 ANS, CHIRURGIEN BELGO-FRANÇAIS À BRUXELLES

« J'AI PU OFFICIALISER MA BRANCHE FRANÇAISE »

Mon histoire de double nationalité a une particularité. Bien que né Français, je devais faire valider cette nationalité par l'Hexagone, ma mère avait omis de faire la démarche. Il s'agissait de faire reconnaître une nationalité existante, dans une lignée interrompue par le mariage de ma grand-mère Française avec un officier Belge en 1919, date à laquelle la double nationalité n'était pas reconnue. Ma motivation était double : je suis très attaché à ma famille française et je supportais mal l'idée d'avoir l'air d'un étranger lorsque j'étais en France. Je devais donc obtenir un CNF (certificat de nationalité française) qui lui-même me donnait accès à la carte d'identité, passeport, listes électorales. Cette démarche tient du parcours du combattant, trois ans ont été nécessaires. Quant à mes recherches généalogiques, elles ont été simples, même si l'obtention des copies d'actes de naissance, mariage et décès dans de nombreuses municipalités a été parfois ardue, surtout en Belgique. Ma généalogie « sur papier » a permis de situer avec plus de précision des personnes dont parlait ma grand-mère. Il s'agissait surtout pour moi de faire reconnaître officiellement une nationalité française héritée par naissance, afin de la transmettre à mes fils pour qu'ils ne soient jamais étrangers en France. Pour eux, les démarches ont été très simples, ils ont aujourd'hui la double nationalité. J'ai eu le plaisir d'aller voter avec eux au Heysel à l'occasion des élections présidentielles !

TRISTAN, 60 ANS, ÉDITEUR BRETON

« INTERNET PERMET D'ÊTRE UN GÉNÉALOGISTE PARESSEUX ! »

Nous sommes au début des années 2000. Je suis aux États-Unis, je viens de faire la connaissance du professeur Patrick Villiers. Comme je venais d'un petit village de pêcheurs en Bretagne, il me lance sur la piste de mes ancêtres marins, en vue de solliciter mon admission chez les Fils de la Révolution américaine (France) ! Je trouvais l'idée rigolote, je me suis pris au jeu. Ma mère s'est rendue aux archives de la Marine à Brest vers 2004 et l'identification des six ancêtres marins a été très rapide, car nous avions déjà établi l'arbre généalogique de la famille. Il a suffi de sélectionner les hommes en âge de servir le roi au début de la guerre d'Indépendance américaine. Ensuite, nous avons recherché les noms dans le rôle de l'Inscription maritime et lesquels avaient été levés pour l'Armée navale. En tout, il n'a fallu que quelques mois pour réunir les pièces demandées par les Fils. C'est comme ça que je suis devenu Fils de la Révolution. J'ai également découvert que Guillaume le Conquérant est l'un de mes ancêtres. En termes de recherche pure, il m'a suffi de quelques heures pour le savoir… mais étalées sur plusieurs années. Je l'ai fait en exploitant les résultats d'autres généalogistes ou de sociétés de généalogie. Toutefois, je sais que le moment venu, il faudra reprendre le métier et combler les lacunes. J'attends d'avoir 90 ans, car c'est un loisir extrêmement chronophage. Enfin, le mariage de mon ancêtre direct Gabriel de Launay au XVIIe siècle a permis à mes branches bretonnes de se connecter à des branches normandes. Tout ce que j'ai trouvé pourrait faire penser que je suis un accro de la généalogie. Or, pas du tout, je fais des recherches en dilettante et uniquement sur internet, qui rend le généalogiste paresseux. Imaginez ce que ce serait si je m'y adonnais sérieusement !

Les différents types de généalogie

- **La généalogie agnatique :** recherche des ancêtres de la lignée exclusivement masculine
- **La généalogie cognatique :** recherche des ancêtres de la lignée masculine et féminine
- **La généalogie familiale :** recherche des ascendances et de descendances, elle est la plus répandue

… et la prolifération d'infos peu fiables

Revers de la médaille ? « Les informations que l'on y trouve sont parfois trop peu recoupées et mises en ligne sans aucune vérification sérieuse », regrette la Belge Marie Cappart, généalogiste professionnelle et auteur du captivant *Guide de la généalogie en Belgique*. Cette spécialiste, qui s'est trouvé des ancêtres français en étudiant minutieusement les branches de son arbre, envisage la Toile comme une formidable alliée, à condition de l'utiliser comme un outil parmi d'autres, non comme source unique dans la recherche de ses aïeux. « Le web peut être assez euphorisant car il permet d'entrer rapidement en contact avec d'autres personnes qui portent le même nom ou dont le profil correspond à de vagues descriptions glanées dans des repas de famille… Le danger, pour les utilisateurs néophytes, est de prendre ces informations à la lettre, de se les approprier sans aucune autre recherche fouillée et de les répercuter dans un arbre qui se constitue dès lors sur des erreurs ! D'où l'importance d'un apprentissage et d'une éducation à la généalogie. En Belgique, comme en France, il existe des associations, des clubs et des sociétés de généalogie qui sensibilisent entre autres au code de bonne conduite, il insiste notamment sur l'importance de toujours sourcer ses informations. Beaucoup de particuliers mettent leur arbre en ligne, certains préfèrent qu'il soit public… La généalogie est loin d'être une science exacte et le risque de s'attribuer un ancêtre en toute bonne foi est plus courant qu'on ne le croit », prévient la spécialiste. Chez Geneanet aussi, on met en garde : « Parfois reprise par des collectionneurs d'ancêtres peu scrupuleux, une erreur peut se répandre comme une traînée de poudre. Nous incitons à associer chaque information à un acte authentifié », insiste Christophe Becker, dont le site est d'ailleurs réputé comme étant très fiable.

Il existe des clubs, associations ou sociétés de généalogie qui sensibilisent au code de bonne conduite, comme l'importance de sourcer ses infos.

Autre point noir d'internet : les utilisateurs « voyeurs ». « Certaines personnes mal intentionnées font parfois des recherches dans un but peu louable. Capteurs d'héritage, chantages en tous genre, secrets de famille, vengeances… il ne faut évidemment pas tomber dans la paranoïa, mais mieux vaut rester vigilant », conseille la sociologue Anne Burton, qui rappelle que certains, cachés derrière leur écran, sont parfois tentés de rouvrir certaines plaies. Pour une recherche efficace, Marie Cappart est formelle : « Rien ne remplace le dialogue avec des membres de la famille, même lointains, qui peuvent 'faire parler' des photos, cartes postales, bijoux, diplômes, médailles ou eux-mêmes vous transmettre des souvenirs, des noms, des lieux… Les enquêtes de voisinage, surtout dans les villages, peuvent également être de vraies pépites. C'est l'occasion de poser des questions auxquelles les archives ne répondront jamais ! ». Christophe Becker va dans le même sens : « Au-delà des actes officiels, ce sont les anecdotes, que seul un travail d'enquête fouillé permettra de rassembler. Mon aïeule était une cavalière hors pair, mon grand-père a été fait prisonnier de guerre, mon arrière-grand-père était bénévole au Secours populaire, son propre arrière-grand-père avait du sang noble car son père, roturier, s'était marié avec une aristocrate… le travail de mémoire passe encore énormément par la tradition orale, les récits et les témoignages. L'échange humain reste donc très précieux. Profitez des fêtes qui approchent pour poser des questions à votre famille rassemblée autour de la table, ces échanges sont inestimables pour mieux faire connaissance avec vos ancêtres ! », rappelle le généalogiste.

OPHÉLIE ET BASILE, 33 ET 36 ANS, INGÉNIEURS LYONNAIS EXPATRIÉS À BRUXELLES

« GRÂCE À L'ADN, ON A RETROUVÉ NOS PEUPLES D'ORIGINE ! »

Mon père a toujours fait des recherches généalogiques par passion. Quand je suis devenue maman voici deux ans, je me suis prise au jeu, mais remonter trois ou quatre générations dans la famille de Basile et la mienne me frustrait. Quand on a entendu parler des recherches ADN et de la possibilité de remonter des milliers d'années en arrière, mais aussi de connaître notre peuple d'origine, on a foncé ! Au départ, c'était surtout ludique : ça nous excitait comme des enfants. Pour 150 euros chacun, on a envoyé un test de salive à un labo américain trouvé sur le net et on a patienté quelques semaines. Et là, surprise : je suis Ouest- africaine quasiment à 90 % et Basile est Finnois ! Dingue, alors qu'on vit à Lyon depuis plusieurs générations. Ensuite, on a voulu savoir avec combien d'autres personnes nous avions des morceaux d'ADN dans le monde ! On attend des résultats et notre rêve le plus fou est d'en rencontrer un maximum et de tous les réunir un jour.

ANTONIN, 31 ANS, DENTISTE AUVERGNAT À BRUXELLES

« LA GÉNÉALOGIE A PROUVÉ LA MYTHOMANIE DE MON PÈRE »

Avant de mourir, mon père m'a fait promettre d'acheter une particule, afin que le soi-disant nom de ses ancêtres ne disparaisse pas et que je puisse le transmettre. La vérité, c'est qu'il a toujours voulu se donner des apparences aristocratiques et qu'il a inventé de toutes pièces cette lignée dorée. Pendant des années, il a raconté que ses ancêtres avaient perdu leur particule avant la Révolution. C'est ce prétexte qu'il a utilisé pour justifier son patronyme passe-partout à ses futurs beaux-parents, à qui il demandait la main de ma mère et qui ont refusé le mariage. Mon grand-père se jurait de prouver que ce titre était faux. Mais le contexte n'aidait pas : mon père était orphelin. Je ne lui ai donc jamais connu aucune famille. Pendant toute mon enfance et mon adolescence, j'ai entendu mes grands-parents maternels rabaisser mon père et l'humilier, en tentant de me persuader qu'il s'agissait d'un usurpateur qui n'en voulait qu'à l'argent de ma mère, décédée quand j'avais 12 ans. Pourtant, dans le village où nous vivions, tout le monde respectait mon père. À sa mort, j'ai fait appel à un professionnel qui a cherché deux ans : aucune trace de titres, blasons ou de terres… rien, dans les registres d'état civil et paroissiaux, ni dans les archives propres à la noblesse. Mon père a joué un rôle toute sa vie avec moi, c'est ce qui me rend le plus triste. Aujourd'hui, je n'ai ni particule, ni repère.

Le boom des recherches ADN

Elles ont le vent en poupe depuis des années aux Etats-Unis et dans les pays anglo-saxons. Vraie révolution dans le monde de la généalogie depuis 2010, le recours aux recherches ADN reste interdit en

La métaphore de l'arbre végétal

Un arbre généalogique est une structure représentant la descendance et l'origine d'une personne ou d'une famille. Diverses branches partent de la personne centrale et relient les parents entre eux, selon un affichage logique et compréhensible. Le recours à l'arbre végétal remonterait à l'Antiquité, période où les savants associaient l'homme et l'arbre, les comparant à la sève et au sang. Pour beaucoup, les lignages d'une famille évoquaient l'évolution d'un arbre : de nouvelles branches apparaissent, d'autres disparaissent, suivant l'évolution d'une structure asymétrique. Marie Cappart précise que l'idée d'utiliser un arbre viendrait de la légende biblique de l'Arbre de Jessé, même si de multiples représentations ascendants-descendants ont existé au cours de siècles. Si l'image de l'arbre est toujours bien présente aujourd'hui, beaucoup ont également recours à des tableaux à cases, jugés plus pratiques. À noter que dans les logiciels, on remplit des cases, mais on peut choisir des motifs d'impression végétaux. L'arbre, même 2.0, n'a pas dit son dernier mot !

DANIÈLE ET ÉRIC, 75 ET 76 ANS, RETRAITÉS PARISIENS
« MON GRAND-PÈRE AURAIT EU UN FILS NATUREL »
L'été prochain, cela fera cinquante ans que nous sommes mariés. Pour l'occasion, nous avons décidé de nous offrir un arbre généalogique complet, qui remonte le plus loin possible à travers les siècles. Nous sommes des Parisiens de souche, sur six générations pour moi et cinq pour mon épouse. C'est une grande fierté pour nous deux et nous sommes curieux de savoir d'où viennent nos propres ancêtres. Nous nous sommes adressés à un généalogiste voici plus de quatre ans, afin d'être sûrs qu'il aura terminé le travail dans les temps. C'est aussi pour nous l'occasion d'offrir l'histoire détaillée de nos racines à nos enfants et petits-enfants. Savoir d'où l'on vient est primordial pour savoir qui l'on est et où l'on va. Le travail de mémoire se perd et aujourd'hui, plus personne ne sait vraiment d'où il est issu. Notre hantise est que l'un de nos enfants divorce un jour et mette ainsi en péril un arbre où chaque couple marié est resté uni jusqu'à ce que la mort les sépare. À notre très grand chagrin, le généalogiste semble avoir découvert un enfant naturel à l'époque de mon grand-père paternel. C'est impardonnable et inadmissible, j'avoue que je suis très déçu de savoir la famille entachée d'un tel scandale. Nous scrutons la moindre photo, le moindre courrier ou autre trace à la recherche d'une explication qui pourrait nous rassurer… cet enfant naturel serait donc le frère de mon propre père, cela signifie que j'aurais un oncle et éventuellement des cousins et cousines. Ça me choque énormément. Je souhaiterais des explications sur ce pan familial avant ma mort !

Interdites en France, les recherches ADN sont autorisées en Belgique. Une pratique répandue sur le Net.

France et en Israël, mais pas en Belgique. Concrètement, il suffit d'envoyer un échantillon de salive à un labo (le plus souvent américain) par la poste… « L'offre est alléchante et pour le moins prometteuse, d'autant que la plupart d'entre nous ne pouvons remonter que trois ou quatre générations dans notre arbre généalogique. L'ADN détermine à la fois notre identité génétique, l'haplotype, qui permet de retrouver nos cousins, même lointains, et de savoir quand vivait un ancêtre commun, mais aussi l'halogroupe, soit notre groupe ethnique d'origine qui nous dit de quel peuple de l'Antiquité nous provenons, qu'il s'agisse des Celtes, des Phéniciens, des Germains… Cela permet également des recherches incognito, en maternité ou en paternité, voire des vérifications discrètes de prédisposition à la maladie. Cela dit, la fiabilité et la valeur de ces tests sont loin d'être cautionnées par la communauté scientifique », précise Anne Burton, très réservée sur le sujet. Christophe Becker, lui aussi, constate l'engouement pour ces tests et leur côté « ludique ». « Au plus grand salon mondial de la généalogie de Salt Lake City, les deux stands les plus importants et où les files sont les plus longues sont ceux dédiés aux recherches ADN… c'est un signe qui ne trompe pas et l'amorce d'un réel tournant dans la discipline. En France, la législation est très stricte et le séquençage de l'ADN n'est autorisé que dans trois cas : décisions de justice, médecine et recherche », rappelle le spécialiste… qui précise toutefois qu'un particulier peut facilement contourner l'obstacle en pratiquant un test payant à l'étranger et que les offres commerciales pullulent sur la Toile. Pour la sociologue Anne Burton, cette avancée notoire, en passe de se banaliser en France comme en Belgique, entraîne de nombreuses questions, que se pose notamment Guillaume de Morand **** dans un ouvrage qu'il consacre à la thématique, véritable débat de société : « L'entrée de l'ADN dans la vieille discipline de la généalogie se heurte à d'importants obstacles. Est-il vraiment sérieux de parler de généalogie avec ces tests commercialisés ? L'ADN est-il capable de combler les lacunes de l'état civil ? Comment comprendre les résultats et entrer en relation avec ses cousins génétiques ? A-t-on le droit en France de passer de tels tests, en dépit de la loi sur la bioéthique ? Et quels risques juridiques ou moraux l'ADN généalogique fait-il peser sur ceux qui tentent l'aventure ? », autant de pistes de réflexion que soulève ce journaliste,

4 façons insolites de célébrer ses ancêtres

1. Les cousinades : très en vogue, ces réunions rassemblent un maximum de cousins, quel que soit leur degré de parentalité. On partage un ou des ancêtres communs. Un réseau à part entière.
2. La biographie familiale : on raconte son histoire familiale et un auteur se charge de l'écrire. Une façon de faire vivre la mémoire familiale de génération en génération *(porteplume.fr)*. Certains choisissent une version audio.
3. Un blason ressuscité : certains férus de généalogie numérisent leur blason pour le reproduire sur différents matériaux (chemins de tables, taies d'oreillers, t-shirts, nappes, sacs, capots de voiture…)
4. Le film de famille : c'est ce que propose Family Moovie, qui assure la restauration des films d'antan. Du Super 8 au 95 mm, ils sont réparés, restaurés et numérisés et peuvent de cette manière continuer à se transmettre !

MARIE-LAURENCE ET AMAURY, 48 ET 55 ANS, FONCTIONNAIRES EUROPÉENS À BRUXELLES
« NOUS NOUS SOMMES FAITS AVOIR PAR UN ESCROC »
Un jour, un ami nous a contactés pour nous dire qu'il avait retrouvé ma petite-cousine ! Nous l'avons rencontrée l'été suivant. Rencontrer un parent, même lointain, nous a amusés et nous avons décidé de confier des recherches plus poussées à un généalogiste de la région, trouvé sur le net. Nous l'avons rencontré dans un café à la fin des vacances. Pour 2 000 euros, il nous proposait un arbre complet. Au fil des semaines, il nous a fait part de difficultés qu'il rencontrait à se fournir des documents et nous a dit que pour obtenir certains actes, il fallait débourser plusieurs centaines d'euros. Six mois plus tard, le travail était loin d'être terminé et il a prétexté pas mal de déplacements dans différentes mairies ou paroisses pour y trouver des infos. Là aussi, il a demandé un forfait supplémentaire pour couvrir ses déplacements et ses frais d'hôtels. Malgré mes insistances par mail ou Skype, jamais il ne m'a envoyé les justificatifs promis, mais nous étions tellement impatients de recevoir ce fameux arbre que nous n'avons pas été suffisamment fermes. En un an, il nous a demandé plus de 6 000 euros et ne nous a livré aucun résultat. Nous étions à Bruxelles, lui soi-disant à Avignon, cela ne facilitait pas la tâche. Lors des vacances d'été suivantes, nous sommes donc convenus d'un rendez-vous pour faire le point… notre homme s'était mystérieusement volatilisé.

également généalogiste, qui s'interroge sur cette vertigineuse possibilité qui nous est donnée de retrouver non pas des dizaines, mais des millions de cousins. Se pose à nouveau la question du respect de la vie privée. « Une pétition tourne pour libéraliser les recherches ADN… Pour moi, il s'agit d'une toute autre démarche, qui déshumanise la généalogie. Les passionnés continuent à préférer de loin les archives ! », précise Christophe Becker, dont le site compte aujourd'hui 750 000 arbres généalogiques.

La généalogie familiale vs la généalogie successorale

Si l'on peut tous devenir généalogiste amateur, certains en font un métier. Les généalogistes familiaux, comme Marie Cappart, à qui l'on fait appel pour gagner du temps, parce qu'ils ont des réflexes, des réseaux, des habitudes. « On me sollicite souvent à l'approche d'un événement, comme pour les 80 ans du grand-père, un mariage, une naissance… L'arbre généalogique est un cadeau apprécié, pour lequel il faut compter 1 500 euros, le budget final varie en fonction de chaque projet spécifique. On peut également m'appeler pour des buts plus précis, comme retrouver une personne en particulier ou vérifier que l'on a ou non une ascendance noble ». À noter que la profession n'est pas réglementée. Pour être guidé efficacement, mieux vaut se renseigner, en France, auprès de la Chambre des Généalogistes Professionnels *(site : cgpro.org)* et en Belgique, à l'Association Royale Office Généalogiste et Héraldique *(site : oghb.be)*. Autres généalogistes pros : ceux mandatés pour retrouver des héritiers potentiels partout dans le monde. C'est le cas de Nathalie Tombeur, généalogiste experte en filiation successorale et responsable du bureau Coutot-Roehrig***** en Belgique, leader mondial dans la discipline. « La majorité de nos clients sont des notaires ou des avocats, qui nous appellent pour trouver une partie ou l'ensemble des héritiers, ou en cas de doute. Parfois, il s'agit simplement de clarifier une situation : un notaire sait qu'un défunt a trois

héritiers, mais l'un d'eux est à l'étranger et difficilement trouvable. Les banques ont également recours à nos services, afin de trouver qui hérite d'un compte, ou encore des syndicats d'immeuble ou des assureurs dans le cas d'assurances vie. Nous sommes de plus en plus sollicités, en raison notamment de la mobilité : beaucoup d'individus sont appelés à quitter leur pays pour des raisons professionnelles, entre autres, nous sommes là pour les retrouver. Cela implique une connaissance pointue de la législation des différents pays, beaucoup d'entre nous sommes juristes et/ou historiens, j'ai moi-même un master en droit et un autre en notariat », précise la trentenaire qui définit son métier comme un savant mélange de compétences : « On est à la fois enquêteur, à la recherche du moindre indice, mais aussi psychologue, avec l'obligation d'approcher chacun en douceur, même si dans 70 % des cas, on est considérés comme un véritable Père Noël… les gens sont contents, un héritage inattendu leur tombe du ciel et ils n'ont à s'occuper de rien. Pour les 30 % restants, c'est plus délicat, on peut à l'inverse faire l'effet d'une bombe, il faut alors beaucoup de tact. Si quelqu'un vous assure que son père est mort voici trente ans et que vous annoncez qu'il hérite de son papa décédé il y a un mois, vous lui signifiez d'un seul coup qu'il ne connaissait pas son véritable géniteur ! Il arrive que nous bousculions toute une vie. Parfois, l'histoire se transforme en véritable conte de fée, comme lorsque nous avons réussi à faire valoir les droits d'un SDF qui est passé de la rue à un bel appartement à Paris ! ». La généalogiste ne manque pas d'anecdotes, comme cet héritier recherché et impossible à trouver, car devenu… héritière ! La bête noire de Nathalie Tombeur, comme de ses collègues : l'enfant naturel. « Nous ne sommes pas des biologistes, nous ne vérifions pas l'ADN, mais bien l'état civil. Si un enfant n'est pas reconnu par son père, la recherche est difficile ». Si, dans de très rarissimes cas, les généalogistes successoraux ne retrouvent aucune trace d'aucun héritier, l'État engage alors une procédure pour que les biens du défunt lui reviennent. Dans sa discipline aussi, Internet a changé la donne. « Ça aide, mais c'est très loin de suffire. Nous devons souvent remonter très loin dans différentes archives, mais nos recherches s'accompagnent également d'un travail important sur le terrain, d'enquêtes de voisinages. Cela dit, il est rarissime que nous déclarions forfait et arrêtions la prospection, même s'il peut arriver que l'on perde la trace de quelqu'un qui a été fait prisonnier ou a été porté disparu. Quant aux limites, elles existent : nous n'envoyons personne en Syrie, par exemple, ni au Congo, où il n'existe pas d'état civil, ou encore dans les anciens pays soviétiques, où les archives sont 100 % secrètes et donc non consultables. »

« Sur le plan historique, si on remonte avant 1830, on peut être Hollandais ou Espagnol sur le territoire belge ! »
Marie Cappart, généalogiste

Tous cousins !

Quoi qu'il en soit, d'où que nous venions et qui que nous soyons, nous serions tous cousins… reste à fouiller ! « L'état civil a été mis en place à partir des années 1795-1796 sous la domination française. La Belgique étant indépendante depuis 1830, le pays, formé à partir du duché de Brabant, des comtés de Hainaut et de Flandre a connu différentes périodes de domination jusqu'à son indépendance. La probabilité que vous vous trouviez un lointain parent belge est donc plus que probable ! », sourit Christophe Becker. Avant l'état civil, les registres paroissiaux faisaient souvent foi. « Le problème est de les lire, car la grande différence entre la France et la Belgique, c'est que dans le Royaume, on va également retrouver des actes en néerlandais, surtout après la période française, cela peut parfois poser problème pour le chercheur français, même si les mêmes termes reviennent souvent, une habitude de compréhension peut dès lors s'installer. Sur le plan historique, si on remonte avant 1830, on peut être Hollandais ou Espagnol sur le territoire belge ! De manière générale, on peut remonter jusqu'à la moitié du XVII[e], même si parfois, des archives manquent », précise Marie Cappart. Quant aux liens internationaux, hormis la très académique Association de Généalogie et d'Héraldique, dont le prochain congrès se tiendra à Arras en 2018, ils restent rares. Cela dit, s'agissant des racines des Français, la Revue française de Généalogie, véritable référence en la matière, rappelle que neuf Français sur dix descendent de Charlemagne ! Et vous ?

enquête Ipsos 2017. ** Auteur de « De l'État providence à l'État accompagnant », éd. Michalon. ***geneanet.org. ** « Le guide de la généalogie en Belgique », éd. Jourdan et son site, histoires-familles.org . ***** coutot-roehrig.com*

PATRICIA ET CLAUDE, 49 ET 51 ANS, KINÉSITHÉRAPEUTE ET ENTREPRENEUR LILLOIS

« Je refuse que mon mari fouille dans mon passé »
C'est parti d'une bonne intention : pour les 20 ans de notre fils, mon mari a souhaité lui offrir un arbre généalogique. Au début, il a emmagasiné toutes les informations qu'il avait sur sa propre famille, mais dès qu'il a voulu étudier la mienne, je me suis sentie très mal à l'aise. Ma mère est morte quand j'avais trois ans, mon père s'est remarié, il nous a placées en pension, ma sœur et moi… les liens en sont devenus très tendus, voire inexistants, je me suis accommodée difficilement de cette famille manquante et remuer le passé a ravivé de grandes blessures que je ne suis pas prête à rouvrir. Au lieu de faire preuve de compréhension, mon mari m'a violemment chargée. Il m'accuse d'être égoïste et que son fils a le droit de connaître ses racines. Il s'est du coup adressé à ma sœur qu'il a fini par retrouver sur les réseaux sociaux et que je n'ai pas vue depuis l'âge de 18 ans, mais aussi à une tante, alors que je n'avais aucune envie qu'il entre en contact avec des parents avec qui la rupture était totale. Je me suis sentie mise à nu et presque agressée. Il a suspendu ses recherches, mais le mal est fait, d'autant que je le soupçonne d'enquêter en cachette, il dit lui-même qu'il trouve ça « fun ». Fouiller dans le passé de son conjoint est une véritable intrusion, surtout quand on a un passé douloureux, on n'a pas le droit d'ingérence dans la vie familiale de l'autre, même quand on est mariés !

Les conseils de Marie Cappart, généalogiste

Les premiers pas

Que l'on soit Français ou Belge, rassembler toutes ses infos :
• **Noter les ancêtres que l'on connaît de façon sûre,** via les récits de famille, en remontant jusqu'au plus ancien (pour chacun, préciser s'il/elle était marié/divorcé, parent, noter les enfants, petits-enfants de chacun, etc.), etc.
• **Rassembler un max de documents :** actes de naissance, faire-part de baptêmes, de mariages, de décès, vieux permis de conduire, diplômes, lettres, cartes postales, photos… dans le but de réussir à les faire « parler » ensuite.
• **Interroger la sphère familiale** pour engranger un maximum d'informations et surtout, de détails.
• **Choisir une classification,** soit manuelle, soit informatique (cumuler les deux est possible, même si il faut faire attention à garder une certaine cohérence dans les données sauvegardées). En cas d'option informatique, il existe des logiciels de classement spécialisés (gratuits ou payants, de base ou avancés, comme Ancestral Quest, Hérédis, Généatique…). Pour choisir au mieux selon ses besoins, la *Revue Française de Généalogie (rfgenealogie.com)* consacre chaque mois une rubrique aux nouveautés informatiques et digitales.

Les pistes de recherches plus avancées

1. L'état civil : La généalogie se réalise, en Belgique comme en France, principalement à partir de l'état civil, en recherchant les actes de naissance, mariage et décès.
Pour y avoir recours en France, on consulte les archives départementales, numérisées à 70 % – sinon, s'adresser à son département *(rfgenealogie.com).*
Pour y avoir recours en Belgique, on consulte les archives générales du Royaume et les archives de l'Etat dans les Provinces *(arch.be).*
Vos alliés : les inventaires et les archivistes.
À noter que l'on peut y découvrir de mauvaises surprises : un remariage que l'on ignorait, des enfants d'une autre union, un enfant de père inconnu, etc.

2. Les registres paroissiaux : On y retrouve trois catégories de documents (actes de baptêmes, de mariages et de décès et déclarations de sépultures et de mort-nés). L'occasion d'approfondir ou de recouper des infos, trouvées ou non à l'état civil. *Site : arch.be.*

3. Les cimetières : Une fois que l'on a trouvé l'acte de décès, en France ou en Belgique, on peut se renseigner auprès de la mairie ou de la commune pour savoir si la personne a été inhumée (ou incinérée, mais ceci concerne plutôt le XX[e] siècle), si la sépulture existe encore, si elle n'est pas menacée par une fin de concession, etc.

4. Les archives de guerre : En Belgique, les archives militaires sont conservées soit au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, soit au Quartier Militaire Reine Elisabeth, à Evere. On peut y retrouver le dossier d'un soldat et des informations sur son régiment. En France, la série R, dans chaque dépôt d'archives départementales, traite des affaires militaires et peut vous aider. Les fiches matricules pourront vous donner plus d'informations sur votre aïeul. Les archives de la Défense sont également intéressantes. Il est indispensable de d'abord consulter le site du Service Historique de la Défense *(servicehistorique.sga.defense.gouv.fr).*
Le site Mémoire des Hommes *(memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)* peut orienter vos recherches pour en savoir plus sur un ancêtre combattant, tandis que l'initiative collaborative « 1 jour 1 poilu » met en valeur les centaines de vies sur *1jour1poilu.com.*

5. Les archives de prison : En ce qui concerne les prisons belges, les archives de plus de 100 ans sont déposées aux Archives Générales du Royaume (pour l'administration centrale des prisons) et dans les dépôts des Archives de l'Etat dans les Provinces (dossiers de prisonniers par prison) mais avant cela, il faudra trouver les poursuites et condamnations dans les archives des procès de l'arrondissement judiciaire concerné. En France, les archives départementales pourront vous éclairer sur les méfaits de vos ancêtres et leur éventuel emprisonnement. Les archives du Ministère de la Justice sont, elles, conservées aux Archives Nationales. Le Centre des Ressources sur l'Histoire des Crimes et des Peines publie un guide utile des ressources judiciaires et est disponible sur *criminocorpus.org/fr/outils/##filter=.guide-des-archives-1800-1958.*

6. Les archives d'entreprises ou d'usines : Il faut évidemment que les archives aient été conservées et déposées. À savoir : elles seront peut-être soumises à des conditions plus strictes de consultations. Si l'entreprise existe toujours, on peut la contacter afin de voir si elle peut nous aider à trouver des informations sur un aïeul travailleur.
En France (Roubaix), le Centre National des Archives du Monde du Travail rassemble et partage les archives d'entreprises françaises *(archivesnationales.culture.gouv.fr).*
En Belgique (Bruxelles), l'Association pour la Valorisation des Archives des Entreprises *(avae-vvba.be)* aide les Archives Générales du Royaume à conserver les archives d'entreprises, mais on trouve aussi des archives dans les dépôts provinciaux belges.

7. Les registres notariés : Les archives notariales, sauf exception, se consultent aux Archives Départementales en France et dans les dépôts des Archives de l'État dans les provinces, en Belgique. Elles sont consultables après 75 ans. Le plus difficile étant de trouver la référence de l'acte notarié et de bien vérifier l'étude dans laquelle était l'archive quand elle a été déposée. Des guides publiés par Archives Et Culture pourront vous aider *(archivesetculture.org).*

8. Les archives de la Légion étrangère : La Légion étrangère est une institution typiquement française, mais qui a accueilli de nombreux Belges. Pour consulter les archives de la Légion, il faut contacter le service historique de la Défense. Les archives personnelles du XX[e] siècle sont encore dans les mains de l'administration de la Légion. *Site : servicehistorique.sga.defense.gouv.fr.*

9. Les recensements : Les recensements sont conservés par les Archives Départementales de France et aux Archives Générales du Royaume. Ici aussi, il s'agira de vérifier quels recensements pourront être utilisés dans votre recherche. Certains recensements français ont été numérisés et sont disponibles en ligne sur le site des Archives départementales. En Belgique, on utilisera plutôt les ressources des registres des populations, à la commune ou en archives, selon les périodes. ■